

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2020-2021

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Master Arts Visuels	
Orientation	toutes les orientations	
Titre du module	Master Thesis II – mémoire	
Type de module	Module d'approfondissement individuel	
Code	2MaAVAP21	AAVSO014FE20
Type de formation	Master	
Semestre	Semestre 4	
Crédits ECTS	9	
Prérequis	Tous les modules des semestres 1 à 3 validés (90 crédits)	
Langue	Français / Anglais	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Le module Master Thesis II - mémoire est pensé en articulation avec le module Master Thesis II - projet artistique. Ce travail atteste de compétences finales en adéquation avec le champ professionnel : production artistique, contextualisation et réflexion critique, diffusion et médiation. L'étudiant.e doit ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • attester de compétences au niveau d'excellence exigé par la complexité des tâches et des problématiques traitées tant au plan pratique que théorique dans un contexte contemporain pluridisciplinaire ; • démontrer des compétences méthodologiques, de formulation et de réalisation liée au projet artistique et de recherche ; • être capable de référer, valoriser et soutenir le travail personnel ; • démontrer une distance critique fondée sur une connaissance approfondie et une première expérience concrète du contexte culturel, politique, social et économique dans lequel s'inscrit le projet ; • être capable de s'orienter sur la scène de l'art contemporain et, le cas échéant, de redéfinir son champ d'activité professionnelle et/ou de recherche ; • dans le cadre du mémoire en particulier, démontrer des compétences discursives et méthodologiques (sources documentaires, bibliographie raisonnée, normes typographiques, etc.).
Contenu et formes d'enseignement	<p>1. organisée sous forme de suivi tutorial, la rédaction du mémoire est finalisée jusqu'à sa réalisation concrète (impression, reliure). Le mémoire condense les recherches effectuées en un texte dont la forme peut être libre (essai, fragments, thèse). Le mémoire peut contenir des démonstrations ou développements non verbaux tels que montages d'images, discours graphiques, schèmes, etc.</p> <p>2. le mémoire doit répondre de l'état de la recherche dans le domaine exploré, de la connaissance du contexte, d'une démarche problématisée de manière pertinente, de la maîtrise des concepts mobilisés, d'une capacité d'objectivation, d'un effort de réflexion et d'analyse critique.</p>
Formes d'évaluation et de validation	<p>Seul-e-s les étudiant.e.s ayant préalablement validé l'ensemble des modules des Semestres 1 à 3 sont autorisé.e.s à se présenter devant le jury pour la soutenance du mémoire.</p> <p>Le mémoire est évalué par un jury composé d'au moins un.e juré.e de l'orientation et d'au moins un.e juré.e extérieur.e au Master HES-SO en Arts Visuels. Il s'agit pour l'étudiant.e de soutenir son travail, c'est-à-dire d'en répondre, de le communiquer en le portant symboliquement devant autrui. C'est un moment de communication qui peut être public.</p>

Modalités de rattrapage	Pas de remédiation possible. En cas de travail insuffisant, l'étudiant.e répète le module, en principe l'année académique suivante, selon des modalités à définir avec la responsable de l'orientation.		
Enseignant.e.s	Stéphanie Moisdon, Valentin Carron & intervenant.e.s extérieur.e.s		
Responsable du module	Stéphanie Moisdon		
Descriptif validé le	3 septembre 2020	Par	Stéphanie Moisdon